



**Partenariat entre Les Ruchers du Perche Rotrou  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2025**

**Nom du producteur :**

SCEA « *Les Ruchers du Perche Rotrou* »

Adresse du producteur : SCEA Les Ruchers du Perche Rotrou, 111 rue de la Bretonnerie ,  
28 400 Nogent le Rotrou

**Référente de l'Amap'en BIOce :** Josette Tournoud

**Livraison :** Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 17h30 à 18h00.

**Les produits**

Miels, pain d'épices, vinaigre de cidre.

*À noter que les produits ne sont pas labellisés bio.*

**PRODUITS ET TARIFS 2023**

Miel d'été (non labellisé Bio)	- Pot de 500 g : 4,40 € - Pot de 1 kg : 8,40 €
Miel de printemps (non labellisé Bio)	- Pot de 500 g : 4,40 € - Pot de 1 kg : 8,40 €
Miels monofloraux (non labellisé Bio) : acacia, châtaignier, bruyère, sarrasin, de forêt. (sous réserve de disponibilité)	- Pot de 500 g : 6,00 € - Pot de 1 kg : 12,00 €
Vinaigre de miel (non labellisé Bio)	bouteille de 25 cl : 4,00 €
Pain d'épice (nature) (non labellisé Bio)	500 g : 5,50 €

**Fréquence des livraisons :**

Trois fois par an environ à une date fixée conjointement.

## **Engagement du producteur :**

**Les Ruchers du Perche Rotrou** , s'engagent à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable.

## **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de « Les Ruchers du Perche Rotrou ».

*Signature du producteur :*

*Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :*

*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référent*